



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	49
Présents :	35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants :	46
Secrétaire de séance :	Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ :	Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN :	Joël DERRIEN
SCAËR :	Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN :	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-276

VIE COURANTE
14- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Maison de l'économie - Marché de travaux - Régularisation du montant de travaux
notifié dans l'acte d'engagement du Lot 14 « Photovoltaïque » et autorisation au
Président de signer un avenant de régularisation**

Par délibération en date du 20 septembre 2018, Quimperlé Communauté a approuvé l'attribution des marchés de travaux pour la construction de la Maison de l'économie à Mellac, pour un montant total de travaux de 1 735 474,51 € HT.

En ce qui concerne le **lot 14 « Photovoltaïque »**, une erreur est apparue dans le tableau présenté à l'assemblée délibérante. De plus, cette même erreur est apparue dans l'acte d'engagement signé avec l'entreprise ENTECH.

La proposition technique et financière qui a été retenue est de **26 128,80 € HT** (et non 22 719,85 € HT tel que présenté lors du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018). L'ensemble des soumissionnaires ayant chiffré les prestations, l'offre ENTECH était restée la mieux-disante, comme l'atteste le rapport d'analyse des offres. Ainsi le montant réel du marché est de 26 128,80 € HT (au lieu de 22 719,85 € HT).

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la régularisation du montant du marché par avenant pour un montant de 26 128,80 € HT.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer cet avenant et tous documents afférents.

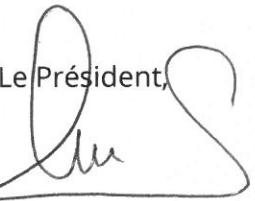
Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,


- APPROUVE la régularisation du montant du marché par avenant pour un montant de 26 128,80 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant et tous documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC



The stamp is circular with the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION QUIMPERLE COMMUNAUTE' around the perimeter and a small star at the bottom.